

RESTITUTION DE L'ÉVÉNEMENT PARTICIPATIF CITOYEN SUR LA LUTTE CONTRE LA FAIM ORGANISÉE PAR LA DÉLÉGATION ACTION CONTRE LA FAIM NORD ET LIANES COOPÉRATION

LE 17 AVRIL 2019
A LA MAISON REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES SOLIDARITES A LILLE
SUR LE THEME « BRISER LE CERCLE ENTRE FAIM ET CONFLIT »

DÉROULEMENT GÉNÉRAL

Nombre de personnes présentes

- 13 participants : délégué.es et bénévoles d'Action contre la Faim
- 3 organisateur.rices : délégation Nord d'Action contre la Faim et Lianes Coopération
 - Mariane Steen
 - Laurence Pinoit
 - Yannick Delplanque
- 1 intervenante :
 - Lucile Grosjean
- 2 modérateur.rices :
 - Laurence Pinoit
 - Yannick Delplanque

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Q : question / R : réponse / I : intervention

Résumés des interventions des expert.es

I : Présentation du cercle vicieux entre conflits et Faim :

- 1) Lorsque les inégalités et les restrictions d'accès aux ressources entraînent les conflits aux travers de plusieurs exemples :
RDC : Conflit au Kasai conséquence du désengagement de l'état dans la région
RCA : Pasteurs et cultivateurs se disputent l'eau et la terre
Syrie : Mouvements de population vers les villes et hausses des prix qui entraînent les émeutes, puis la guerre
Sahel (Tchad, Niger...) budgets tournés vers l'armement au détriment des populations et de la santé.
- 2) Le cas du Yémen
Présentation du conflit. Graves conséquences de la guerre et du blocus sur la population civile.

Lien avec certains des membres du G7 qui sont indirectement acteurs en protégeant leurs intérêts (Relations économiques, ventes d'armes...)

DÉBAT SUR LES PROPOSITIONS

Recueil d'idées

Constats, points de convergences globaux, liste des 5 recommandations principales

Échange direct entre l'intervenante et les participants : Comment infléchir la vente d'armes aux pays en guerre et garantir l'aide humanitaire aux populations ?

1. Médiatisation des conflits et des conséquences sur les populations et leurs moyens d'existence

- a. Communication sur les destinations de conflits vis-à-vis du tourisme

2. Application de sanctions à l'encontre des pays en guerre pour violation du droit international en matière d'aide humanitaire.

- a. Utilisation de résolution 2417, la faire connaître.
- b. Appliquer un droit d'ingérence en cas de pression sur la population civile, avec utilisation éventuelle d'une mission de maintien de la paix, tout cela encadré et contrôlé.

3. Sensibilisation et interpellation des députés

- a. Sur le respect du droit international et la suspension de ventes d'armes aux pays en guerre.
- b. Leur rôle est aussi de contrôler la politique internationale.

4. Limitation des ventes d'armes

- a. Application des traités commerciaux en cours (pas d'utilisation des armes vendues contre la population civile).
- b. Information et communication à destination des citoyens sur la vente d'armes aux pays en conflits Favoriser une économie éthique dans l'armement.
- c. Réorienter les industries de l'armement vers d'autres industries à technologies égales.

5. Neutralité politique des pays du G7

- a. Leur intervention devrait se limiter à protéger les populations impactées par les guerres.
- b. Le conseil de sécurité doit travailler à la paix.
- c. Valoriser les états qui agissent pour la paix.